

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 08 décembre 2014 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2014-12-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté. Elle demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2014-12-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014 soit adopté avec l'ajout d'une mention que la résolution 2014-11-03 est effective au 01 janvier 2015.

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

M. Bernard Naud, maire, fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité. Celui-ci sera intégré à l'Albanois du mois de décembre 2014 afin d'être distribué à l'ensemble des citoyens.

2014-12-03

Demandes d'aide financière

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde les aides financières suivantes pour la période des fêtes :

- Le Noël du pauvre : 50.00 \$
- Les chevaliers de Colomb 50.00 \$
- La Saint-Vincent de Paul 50.00 \$

On demandera aux organismes d'informer la Municipalité sur le nombre de personnes ayant bénéficié du service.

2014-12-04

Adoption du règlement 227 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le règlement 227 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux soit adopté.

2014-12-05

Demande d'aide financière au programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2014-12-06

Demande d'aide financière au programme accélération des investissements sur le réseau routier local.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu Et unanimement résolu :

Que la municipalité autorise l'envoi au ministère des Transport d'une demande d'Aide financière pour les travaux de pavage ayant été réalisés dans le rang de la Rivière Noire en 2014 au montant de 496 992.02 \$

2014-12-07

Affectations des dépenses prévus au budget 2014, mais non réalisés

Considérant qu'un montant de 12 000 \$ était prévu au budget 2014 pour la réalisation d'un parc à l'école du Goéland, mais que le projet a été reporté d'un an;

Considérant qu'un montant de 25 000 \$ était prévu pour la rénovation du CCFM, mais que seul un montant d'environ 10 000 \$ a été dépensé;

Considérant que des montants de 10 000 \$ pour la voirie et de 15 000 \$ pour la sécurité incendie étaient aussi prévus, mais n'ont pas été dépensés.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que ces montants soit reportés au budget 2015 pour leur affectations respectives :

- Parc école de l'école du Goéland : 12 000 \$
- Rénovation du CCFM 15 000 \$
- Accotements Rivière Blanche 10 000 \$
- Aménagement d'un point d'eau 15 000 \$

2014-12-08

Approbation du règlement d'emprunt no. 26-2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban approuve le règlement d'emprunt no. 26-2014 au montant de 4 200 000 \$ de la RRGMRP.

2014-12-09

Participation à l'entente de service de transport adapté de Portneuf – Entente 2015-2017.

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

Attendu que cette entente de services est échuë depuis le 30 juin 2014, que la commission du développement social et économique a recommandé son renouvellement et que le conseil de Saint-Alban juge également à propos de renouveler l'entente;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2015;

Attendu que le conseil de Saint-Alban a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017, du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandés pour 2015 par la commission et est d'accord pour adopter ces derniers;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC;

Que la municipalité de Saint-Alban reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017;

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2015;

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2015 au montant de 2 534 \$

2014-12-10

Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron situé à Saint-Alban

Attendu que Vidéotron projette l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;

Attendu que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

Attendu que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

Attendu que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 4 615 211;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de M. Bruno Gagnon.

2014-12-11

Nomination d'un nouveau maire suppléant

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que M. Denis Beaulieu soit nommé maire suppléant en remplacement de M. Christian Caron. À cet effet, il est également autorisé à siéger au conseil des maires de la MRC de Portneuf en remplacement de M. Bernard Naud, maire.

2014-12-12

Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2015

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015. Ces séances débuteront à 19 h 30:

- Lundi 12 janvier 2015
- Lundi 9 février 2015
- Lundi 9 mars 2015
- Lundi 13 avril 2015
- Lundi 11 mai 2015
- Lundi 08 juin 2015
- Lundi 13 juillet 2015
- Lundi 10 août 2015
- Lundi 14 septembre 2015
- Mardi 13 octobre 2015
- Lundi 09 novembre 2015
- Lundi 14 décembre 2015

2014-12-13

Renouvellement des contrats de travail pour les employés municipaux.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que soient rédigés de nouveaux contrats de travail étalés sur une période de cinq années et contenant des augmentations de salaire de 2 % par année effective au 01 janvier 2015. Une augmentation de 3% sur l'échelle sera incluse pour les employés n'ayant pas atteint le taux de salaire de l'emploi.

Les contrats de travail devront être présentés aux membres du conseil lors d'une prochaine séance de travail.

2014-12-14

Adoption de la politique de gestion des infrastructures de loisirs

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte la politique de gestion des infrastructures de loisirs, le tout conformément au protocole d'entente conclu avec le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) dans le cadre de l'aide financière de 40 000 \$ reçue.

2014-12-15

Appui d'une demande d'autorisation à la CPTAQ – Comité de la randonnée Boubou

Considérant que le comité de la randonnée Boubou désire obtenir la permission de tenir un rassemblement annuel de motoneige antique sur les lots 4 615 192 et 4 615 193 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la demande du comité de la randonnée Boubou auprès de la CPTAQ.

2014-12-16

Demande de dérogation mineure – M. Patrick Tessier

Considérant que Monsieur Patrick Tessier, propriétaire du lot 4 615 943 s'adresse au conseil municipal pour obtenir une autorisation pour la construction d'un bâtiment complémentaire en cours avant plutôt qu'en cours latéral ou arrière, ainsi qu'à 7 mètre de la ligne avant, alors que la marge de recul avant est de 10 mètres dans cette zone;

Considérant que la résidence de M. Tessier est construite à l'arrière du terrain, ne laissant pratiquement aucun cours arrière ou latérale;

Considérant que l'emplacement proposé semble le meilleur endroit pour localiser le bâtiment complémentaire;

Considérant que cette construction ne causera pas préjudice au voisinage,

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une dérogation mineure à M. Patrick Tessier afin de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cours avant et à une distance de 7 mètres de la façade du terrain sur le lot 4 615 943, le tout tel que qu'illustré sur le plan déposé avec la demande de dérogation mineure.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 08 décembre 2014, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 123 473.32 \$. Toujours en date du 08 décembre 2014, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0.00 \$

Dépôt de la liste des personnes endettés envers la Municipalité

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, dépose la liste des personnes endettés envers la municipalité.

2014-12-17

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	4992	0.00 \$
ANNULE	5027	0.00 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5028	50.00 \$
CLOUTIER, ROGER	5029	750.00 \$
REVENU QUEBEC	5030	81.52 \$
DESHAIES, EMILIE	5031	72.03 \$
PETITE CAISSE	5032	27.02 \$
LABORATOIRE D'ANALYSES S.M.I.	5033	609.37 \$
MINISTRE DES FINANCES	5034	278.00 \$
AUTOMATISATION JRT	5035	836.45 \$
BALANCEMENT DYNAMIQUE L.T.	5036	928.71 \$
BELANGER, ALAIN	5037	1 387.66 \$
BOIVIN GAUVIN	5038	62.67 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	5039	364.07 \$
CHEM ACTION	5040	1 816.61 \$
CIMENTERIE GENEST	5041	834.64 \$
CONEX	5042	604.22 \$
DERY TELECOM	5043	43.10 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	5044	172.46 \$
LES ENTREPRISES H. PERRON	5045	7 430.13 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	5046	2 405.95 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPL.	5047	133.66 \$
EQUIPEMENT ACMAT	5048	336.42 \$
PHOTOGRAPHIES ETIENNE DUSABLON	5049	931.30 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5050	754.62 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5051	3 080.77 \$
GARAGE J.P.NAUD & FILS	5052	385.39 \$
GENERATRICE DRUMMOND	5053	1 320.66 \$
CM GRAVEL	5054	526.59 \$
GRAYMONT	5055	1 092.34 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	5056	450.00 \$
LES HUILES DESROCHES	5057	1 207.11 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	5058	2 655.06 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE STE-ANNE	5059	701.40 \$
MARYSE LEFEBVRE	5060	50.00 \$
LEFEBVRE, JOHNNY	5061	454.48 \$
LETTREGE MICHEL DURIVAGE	5062	86.23 \$
ALIMENTATION DU SABLON INC.	5063	80.83 \$
ANNULE	5064	0.00 \$
MATERIAUX AUDET	5065	1 577.02 \$
MEUNERIE DYNAMIX	5066	165.47 \$
MRC PORTNEUF	5067	3 403.64 \$

NAUD, BERNARD	5068	133.63 \$
PERRON, MARIO	5069	35.00 \$
PROMUTUEL	5070	30.52 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	5071	191.14 \$
PROTECTRON SE	5072	71.40 \$
REGIE REGIONALE	5073	2 752.78 \$
SAVARD, LUC	5074	40.00 \$
SERVICES MATREC	5075	642.86 \$
RENALD THIBEAULT, NOTAIRE	5076	2 039.83 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	5077	603.62 \$
TREMBLAY, BOIS, MIGNEAULT	5078	6 100.00 \$
VILLE DE DONNACONA	5079	20.00 \$
VOHL INC.	5080	96.23 \$
WELSH&FILS	5081	48.75 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5082	260.00 \$
PERRON, MARIO	5083	100.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	5084	390.86 \$
MRC PORTNEUF	5085	62.20 \$
MEUBLES PARE	5086	124.16 \$
JOVANY MORISSETTE-ALEXANDRA PAQUET	5087	738.00 \$
CORP. DES OFFICIERS MUNICIPAUX	5088	620.87 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:		
	DAS, Fédéral	2 775.86 \$
	DAS, Prov.	6 626.80 \$
	Hydro Québec	1 204.05 \$
	TéluS	593.49 \$
	Visa	83.78 \$
	Eko	256.67 \$
	TOTAL:	62 085.71 \$
TREPANIER, DENISE	4674	513.46 \$
VINCENT L. DOSTIE	4675	792.41 \$
MORISSETTE, YVON	4676	773.67 \$
CLOUTIER, ROGER	4677	557.36 \$
BLOUIN, ETIENNE	4678	658.42 \$
TREPANIER, DENISE	4679	486.94 \$
VINCENT L. DOSTIE	4680	792.41 \$
BLOUIN, ETIENNE	4681	575.82 \$
MORISSETTE, YVON	4682	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4683	557.36 \$
TREPANIER, DENISE	4684	485.78 \$
VINCENT L. DOSTIE	4685	792.41 \$
VINCENT L. DOSTIE	4686	805.50 \$
MORISSETTE, YVON	4687	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4688	507.36 \$
BLOUIN, ETIENNE	4689	532.42 \$
CLOUTIER, ROGER	4690	50.00 \$
CLOUTIER, ROGER	4691	487.26 \$
TREPANIER, DENISE	4692	474.01 \$
VINCENT L. DOSTIE	4693	792.41 \$
BLOUIN, ETIENNE	4694	532.43 \$
CARON, CHRISTIAN	4695	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4696	785.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4697	305.78 \$
GARNEAU, EMILIE	4698	305.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4699	305.78 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4700	305.78 \$
MARQUIS, CARMEN	4701	305.78 \$

BRIERE, JACKY	4702	35.25 \$
GRONDINES, BENOIT	4703	35.25 \$
HAMELIN, FRANCOIS	4704	35.25 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	4705	35.80 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	4706	35.80 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	4707	35.80 \$
MARCOTTE, DORIS	4708	35.25 \$
PERRON, JACQUELIN	4709	35.25 \$
PERRON, MARIO	4710	103.64 \$
TESSIER, PATRICK	4711	35.80 \$
	TOTAL:	15 757.90 \$
	GRAND	77 843.61 \$
	TOTAL:	

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2014-12-18

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h00

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »